



# CNPS

CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

Institution de Prévoyance Sociale régie par la loi N° 99-476 du 2 août 1999 et par décret N° 2000-487 du 12 Juillet 2000

N/Réf : N° 0171 /CNPS/DG/2024  
IM2S/SKJ/KG

Abidjan, le 06 FFV 2024

//-)  
**Madame le Secrétaire Exécutif  
de la Conférence Interafricaine  
de la Prévoyance Sociale (CIPRES)  
BP 1228 LOME  
Fax : (228) 22 21 41 89  
REPUBLIQUE DU TOGO**

**Objet : Appel à candidatures pour la scolarité  
2024-2025 des Cadres supérieurs du CIFOCCS**

Madame le Secrétaire Exécutif,

J'ai l'honneur de vous informer que la rentrée académique 2024-2025 du cycle des Cadres Supérieurs de Sécurité Sociale du CIFOCCS (20<sup>ème</sup> promotion) aura lieu le **21 mai 2024** à l'IM2S à Abidjan.

A cet effet, des épreuves orales d'admission seront organisées du **08 au 12 avril 2024**, sous la supervision de l'EN3S de Saint-Etienne (France).

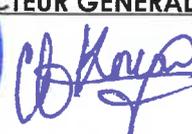
En conséquence, les dossiers des candidats doivent parvenir à l'IM2S au plus tard le **15 mars 2024** à l'adresse suivante : CNPS-Côte d'Ivoire 10, Avenue Général DE GAULLE, Abidjan-Plateau, 01 BP 317 Abidjan 01.

Je vous rappelle que les organismes de protection sociale doivent préalablement procéder à un test de présélection en vue de retenir les candidats aptes à se présenter aux épreuves orales d'admission ci-dessus visées. Dans cette optique, l'IM2S est disposé à vous fournir son assistance en la matière.

En tout état de cause, les dossiers des candidats présélectionnés devront comporter un justificatif des résultats de la présélection.

Vous trouverez joint au présent, le document relatif aux conditions d'inscription, à la durée de la scolarité et à toutes les charges financières afférentes.

Veuillez agréer, Madame le Secrétaire Exécutif, mes respectueux hommages.

  
**LE DIRECTEUR GENERAL**  
  
**D. Charles KOUASSI**

P.J. : - Conditions d'inscription des candidats des caisses partenaires ;  
- Fiche d'inscription et certificat de bonne santé.



**C**AISSE **N**ATIONALE DE **P**REVOYANCE **S**OCIALE  
Institution de Prévoyance Sociale régie par la loi N°99-476 du  
2 Août 1999 et par le décret N° 2000- 487 du 12 Juillet 2000

**INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SECURITE SOCIALE  
(IM2S)**

**CENTRE IVOIRIEN DE FORMATION DES CADRES DE SECURITE SOCIALE  
(CIFOCSS)**

**CYCLE DES CADRES SUPERIEURS DE SECURITE SOCIALE  
(20<sup>ème</sup> promotion, 2024-2025)**

**CONDITIONS D'ADMISSION DES CANDIDATS  
ET CHARGES FINANCIERES AFFERENTES**

- Tél : 00 (225) 27 20 25 20 50 / 27 20 25 20 74 / 27 23 53 00 01 / 27 23 53 00 02
- Fax : (225) 27 20 32 79 94
- E-Mail: im2s@cnps.ci

## CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION AU CIFOCSS

### ■ Sélection :

Les candidatures au cycle des cadres supérieurs de sécurité sociale du CIFOCSS de l'Institut de Formation aux Métiers de la Sécurité sociale (IM2S) sont proposées par les Organismes de protection sociale.

Chaque Organisme de Protection sociale intéressé, organise préalablement un test de présélection en vue de la sélection de ses candidats aptes à présenter les épreuves d'admission organisées par l'IM2S et l'EN3S. L'organisme de Protection sociale peut solliciter l'assistance de l'IM2S pour la présélection de ses candidats. L'assistance de l'IM2S consiste en l'organisation d'un test écrit.

L'IM2S arrête après analyse des dossiers reçus, la liste des candidats aptes à passer les épreuves d'admission et la communique aux Organismes de Protection Sociale concernés.

### ■ Admission :

L'admission au CIFOCSS de l'IM2S se fait, pour l'ensemble des candidats retenus, à l'issue **d'un entretien oral** passé devant un jury composé de membres de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale de Côte d'Ivoire et de l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S) de Saint-Etienne (France).

Les modalités pratiques d'organisation du test sont fixées par note diffusée à l'ensemble des Organismes de Protection Sociale concerné.

### ■ Conditions de candidature :

#### ➤ **Candidats externes :**

- Être âgé de 35 ans maximum au 31 décembre de l'année en cours ;
- Être titulaire d'un diplôme équivalent au BAC+4, toutes filières ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans.

➤ **Candidats internes :**

- Être âgé de 50 ans maximum au 31 décembre de l'année en cours ;
- Être titulaire d'un diplôme équivalent au BAC+4, toutes filières ;
- Occuper depuis au moins trois (3) ans, un emploi permanent dans un organisme de protection sociale, ou,
- Être titulaire du diplôme de Cadre Moyen de Sécurité Sociale, de Contrôleur d'Exploitation ou de Contrôleur en Prévention du CIFOCSS obtenu depuis trois (3) ans au moins à compter de la date d'obtention du diplôme.

■ **Pièces à fournir pour la constitution du dossier :**

- 1 photocopie certifiée du diplôme ;
- 1 extrait d'acte de naissance ;
- 1 attestation de travail pour les candidats internes ;
- 1 curriculum vitae certifié sincère ;
- 1 certificat médical de bonne santé (exemplaire ci-joint) ;
- 2 photos d'identité couleur à fond blanc ;
- 1 justificatif des résultats de la présélection.

■ **Calendrier de la formation :**

La durée de la formation du cycle des cadres supérieurs de sécurité sociale du CIFOCSS est de **14 mois dont 10 mois à Abidjan et 4 mois en France.**

**La scolarité 2024-2025 débutera en mai 2024 à Abidjan pour s'achever en juin 2025 en France.**

■ **ADRESSE D'ENVOI DES DOSSIERS**

Les demandes d'inscription doivent être formulées par les organismes et adressées à Monsieur le **Directeur Général de l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (IPS-CNPS)** de Côte d'Ivoire.

**Adresse : 01 BP 317 Abidjan 01**

**Fax : (225) 27-20-32-79-94**

**E-mail : [im2s@cnps.ci](mailto:im2s@cnps.ci).**

**CHARGES FINANCIERES LIEES A LA SCOLARITE DU CYCLE DES CADRES  
SUPERIEURS DE SECURITE SOCIALE DU CIFOCCS  
(Abidjan et Saint-Etienne en France)**

Les conditions financières liées à la formation au cycle des Cadres supérieurs de sécurité sociale se déclinent comme suit :

**1- FRAIS DE SCOLARITE**

L'organisme doit s'acquitter pour chaque étudiant admis au CIFOCCS, des :

- Frais d'inscription et de scolarité de la formation à Abidjan d'un montant de **1 800 000 F CFA** ;
- Frais de gestion de la scolarité en France évalués à **800 €** par étudiant inscrit.

La totalité des frais de scolarité doit être payée au plus tard un mois après la rentrée effective.

**2 – ASSURANCE MALADIE**

Chaque étudiant inscrit au CIFOCCS doit bénéficier d'une couverture assurance maladie à la charge exclusive de son organisme d'origine, pour les 10 mois de séjour à Abidjan. A ce titre, le montant total à payer par étudiant s'élève à **520 700 FCFA** à raison de 52 070 F CFA par mois.

La totalité de la prime d'assurance doit être payée au plus tard dès l'arrivée des étudiants en Côte d'Ivoire afin de faciliter les formalités de prise en charge.

Pour la période de formation en France, la couverture santé est prise en compte soit par la Couverture Maladie Universelle (CMU) soit dans le cadre de conventions bilatérales avec la France. Dans le cas contraire, les étudiants seront amenés à contracter si besoin une assurance privée ou se faire rembourser les dépenses engagées à leur retour dans leur pays d'origine.

**3 – LOGEMENT**

Les frais de logement à Abidjan (hébergement et charges diverses) comprennent :

- Le loyer mensuel qui s'élève au minimum à **100 000 F CFA** par personne ;
- Les frais de caution garantissant la réhabilitation du logement et le règlement de diverses charges impayées éventuelles pour un montant de **200.000 F CFA**, correspondant à deux (2) mois de loyer ;
- Les frais d'équipement du logement estimés à **250 000 F CFA** (lit, matelas, table d'études, chaise, réfrigérateur, ventilateur ou climatiseur...).

**4 – BOURSE**

L'organisme de protection sociale d'origine alloue à chacun de ses étudiants inscrits, une bourse d'un montant mensuel **minimum** de **300 000 F CFA**, pour la partie de la formation se déroulant à Abidjan en Côte d'Ivoire. Ce montant doit

permettre à l'étudiant d'assurer convenablement sa restauration, ses déplacements, ses communications, ses divers besoins durant son séjour à Abidjan.

L'organisme de protection sociale d'origine octroie également une bourse d'un montant mensuel d'au moins **2 300 €** dans le cadre de la seconde partie de la formation en France soit un montant total de **9 200 €** pour les 4 mois que dure cette phase de la formation.

#### **5 – ACTIVITES EXTRASCOLAIRES**

Une activité extrascolaire est prévue au cours de la scolarité :

- Une sortie d'études dont l'objectif est d'appréhender l'organisation et le fonctionnement d'une structure déconcentrée d'un organisme ivoirien de sécurité sociale.

La participation des étudiants à chacune de ces deux activités est estimée à au moins **50 000 F CFA par étudiant**.

#### **6- VOYAGE EN FRANCE**

Dans le cadre du déplacement en France pour la seconde phase de la formation, le billet d'avion pour le voyage aller (Abidjan-Paris-Lyon) et le retour (Lyon-Paris-Pays d'origine de l'étudiant) est à la charge exclusive de l'organisme de protection sociale d'origine.

#### **7- TENUES DE SORTIE**

Pour la cérémonie solennelle de remise de diplômes de fin de formation qui se déroule à l'EN3S en France, une tenue vestimentaire est exigée. La tenue et les accessoires sont estimés au moins à **100 000 F CFA par étudiant**.

#### **8 – MODALITES DE PAIEMENT**

**Le règlement des frais de scolarité, d'assurance maladie et des loyers doit obligatoirement être effectué par virement sur le compte bancaire suivant à l'ordre de : CNPS-Côte d'Ivoire 01 BP 317 Abidjan 01 ; Fax (225) 20-32-79-94.**

**ECOBANK-Côte d'Ivoire, 01 BP 4107 Abidjan 01;**  
Avenue Terrasson de Fougères, Immeuble Alliance,  
- **Code Banque : CI059 ;**  
- **Code Guichet : 01001 ;**  
- **N° de Compte : 131203221601 ;**  
- **Clé RIB : 74 ;**  
- **Code Swift : ECOCCIAB.**

**N.B : Voir RIB ci-joint.**

**Les frais de virement sont à la charge de l'organisme qui effectue le paiement.**

**TABLEAU RECAPITULATIF DES CHARGES FINANCIERES LIEES A LA SCOLARITE DU  
CYCLE DES CADRES SUPERIEURS DU CIFOCSS**

<b>(1<sup>ère</sup> partie : Formation de 10 mois à Abidjan : de Mai 2024 à Mars 2025)</b>					
<b>N°</b>	<b>RUBRIQUES</b>	<b>Nombre</b>	<b>Prix unitaire (En FCFA)</b>	<b>Montant (En FCFA)</b>	<b>Observations</b>
1	Scolarité	1	1 750 000	1 750 000	-
2	Droit d'inscription	1	50 000	50 000	-
3	Assurance maladie	10	52 070	520 700	10 mois
4	Logement	10	100 000	1 000 000	10 mois
5	Cautions (Frais de réhabilitation de loyer et divers)	2	100 000	200 000	2 mois
6	Electricité, eau	5	30 000	150 000	Cartes prépayées pour l'électricité
7	Equipements de logement	1	250 000	250 000	Estimation
8	Bourses	10	300 000	3 000 000	Minimum
9	Activités extrascolaires	2	25 000	50 000	-
10	Tenue de la cérémonie de remise de diplômes en France	1	100 000	100 000	Estimation
11	Frais de visa pour la France	1	90 000	90 000	Visa délivré à Abidjan-
<b>Total.....</b>		-	-	<b>7 160 700</b>	-

<b>(2<sup>ème</sup> partie : Formation de 4 mois en France : de Mars à Juin 2023)</b>				
<b>RUBRIQUES</b>	<b>Nombre</b>	<b>Prix unitaire (En Euro)</b>	<b>Montant (En Euro)</b>	<b>Observations</b>
Bourses (Logement à l'EN3S et au lieu du stage, équipements, déplacements, communication et divers)	4	2300	9200	-
Les frais de gestion de la scolarité en France par étudiant inscrit	1	800	800	--
<b>Total.....</b>	-	-	<b>10000</b>	-



**CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE**  
Institution de Prévoyance Sociale régie par la loi N°99-476 du  
2 Août 1999 et par le décret N° 2000- 487 du 12 Juillet 2000

**INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SECURITE SOCIALE  
(IM2S)**

**CENTRE IVOIRIEN DE FORMATION DES CADRES DE SECURITE SOCIALE  
(CIFOCSS)**

**FICHE D'INSCRIPTION**

**CYCLES** (cocher la case correspondante) :

- **CADRES SUPERIEURS DE SECURITE SOCIALE.....**
- **CADRES MOYENS DE SECURITE SOCIALE.....**
- **CONTROLEURS D'EXPLOITATION.....**
- **CONTROLEURS EN PREVENTION.....**
- **TECHNICIENS DE SECURITE SOCIALE.....**

**IDENTIFICATION :**

NOM.....PRENOMS .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : .....

NATIONALITE .....

ADRESSE DE L'ORGANISME : .....

.....

**SCOLARITE** (les deux dernières années) :

<b>ANNEES SCOLAIRES</b>	<b>ANNEES D'ETUDES OU DIPLOMES PREPARES</b>	<b>ETABLISSEMENTS</b>	<b>DIPLOMES OBTENUS OU SANCTION DES ETUDES</b>

**AUTRES FORMATIONS SUIVIES** (Séminaires, Stages etc.) :

<b>NATURE OU THEME (S)</b>	<b>ETABLISSEMENT(S) OU ORGANISME(S)</b>	<b>ANNEES</b>	<b>DUREE</b>	<b>SANCTION DE LA FORMATION</b>

**CARRIERE DANS L'ORGANISME DE SECURITE SOCIALE :**

<b>ANNEES</b>	<b>FONCTION</b>	<b>SERVICE(S)</b>

FAIT A....., le.....

(Signature et cachet du Directeur de l'Organisme)

## CERTIFICAT MEDICAL DE BONNE SANTE

Je soussigné(e) Dr....., médecin du personnel de l'organisme de sécurité sociale.....

.....certifie avoir examiné ce jour,

M /Mme .....

Né (e) le.....à.....

Sexe.....Nationalité.....

Les examens cliniques et para cliniques réalisés attestent qu'il (elle) est indemne de toute affection grave et/ou contagieuse et qu'il (elle) est apte à suivre une formation de longue durée.

En foi de quoi, ce présent certificat lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ....., le.....

NB :

- Certificat médical délivré par le médecin du personnel de .....

- Les candidats inscrits seront tenus de suivre une visite médicale dès leur arrivée à Abidjan.

Le Médecin du personnel